

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 Décembre 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	17	Pour : 21 Contre : Abstentions :

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 Décembre à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 29 Novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. FANTON, DARROUX, Mmes CHABBERT, LUBAS, M. CORTADE, Mmes DUBOSQ, PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, Mmes ABADIE, MENDES, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. FORMENT à M. DARROUX, M. IGLESIAS à M. FANTON, Mme GABARROT à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme MENDES.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** MME LASSALLE, M. LARAN.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2024.06.02 – MODIFICATION DES MEMBRES POUR SIEGER AU PARC NATUEL REGIONAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que, par délibération en date du 19 septembre 2024, M. Bernard DOREY a été désigné pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc National de l'Astarac en qualité de représentant titulaire.

Or, ce dernier a été désigné, par délibération du Conseil communautaire n°2024 094 prise en date du 17 juin 2024, comme membre titulaire de ce même syndicat représentant la Communauté de Commune Cœur d'Astarac.

Par voie de conséquence, et eu égard à l'impossibilité de représenter simultanément une commune et la communauté de communes dont la commune fait partie, il convient de procéder à une nouvelle désignation du membre titulaire pour siéger au comité syndical.

Il rappelle, en outre, que M. Christophe PUGNETTI a été désigné membre suppléant lors de la séance du 4 juin 2024.

Monsieur Michel CORTADE fait acte de candidature pour représenter la commune de Mirande en qualité de membre titulaire au syndicat mixte du P.N.R.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président, DESIGNE pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac, M. Michel CORTADE, en qualité de représentant titulaire de la Commune.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Le Secrétaire,  
Thierry VIDAL



Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 09/12/2024

Le Maire,  
Patrick FANTON

